



République Française  
Département du Nord

## Ville de Marly

Direction Générale des Services

JN.V/S.M/M.S

N°AR-2026-023

### ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet : ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME STEPHANIE MACZUHA, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES**

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-19,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Madame Stéphanie MACZUHA exerce les fonctions de Directrice Générale des Services,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de lui permettre, en qualité de Directrice Générale des Services, d'intervenir en matière de ressources humaines,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Maire de Marly, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Stéphanie MACZUHA, Directrice Générale des Services, à compter du 19 janvier 2026 pour les :

- ordres de mission,
- courriers aux agents liés à la rémunération, à la carrière et à la retraite,
- demandes de formation.

**Article 2 :** La signature des arrêtés pris en vertu de la présente délégation sera précédée de la mention « Pour le Maire par délégation, la Directrice Générale des Services ».

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié.

Fait à Marly, le 19 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE

Notifié le :

Signature

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le .....